



**ERACM**  
ÉCOLE RÉGIONALE D'ACTEURS  
DE CANNES & MARSEILLE

LE CONCOURS  
2020

*DNSPC*

**DIPLÔME NATIONAL SUPÉRIEUR  
PROFESSIONNEL DE COMÉDIEN**

*2020/2023*

**ENSEMBLE 30**

*INSCRIPTIONS*

**ERACM.FR • 1<sup>ER</sup> DÉC. 2019 > 7 FÉV. 2020**

*1<sup>ER</sup> TOUR*

**MARSEILLE • 23 MARS > 2 AVR. 2020**

*2<sup>ÈME</sup> TOUR*

**CANNES • 1<sup>ER</sup> MAI > 9 MAI 2020**

# L'ÉCOLE RÉGIONALE D'ACTEURS DE CANNES & MARSEILLE

Créée en 1990, l'ERACM est l'un des 12 établissements publics en France à offrir une formation supérieure diplômante au métier de comédien.

Le projet pédagogique de l'ERACM pose le principe du développement individuel de chaque jeune comédien au sein d'un collectif de travail.

La rencontre avec des artistes aux pratiques différentes et aux esthétiques multiples, l'apprentissage de techniques diverses au service de la représentation ont pour but d'épanouir la personnalité artistique de celui-ci tout en le rendant maître de ses moyens.

Cette approche spécifique repose sur une délicate alchimie : développer l'autonomie du jeune comédien par son contact avec une pluralité d'expériences et forger par là sa capacité d'adaptation aux évolutions permanentes de l'art dramatique. Ce projet n'est rendu possible que grâce à la mise en synergie des enseignements dont la formation du jeune acteur constitue le point de mire.

Le programme pédagogique est articulé, pour chacune des années, autour de quatre ateliers d'interprétation (8 semaines chacun), de disciplines de bases (corps, voix, espace et dramaturgie), d'ateliers spécifiques (marionnettes, clown, fil) et de rencontres diverses liées à la profession. Une part du projet est constituée par des travaux individuels ou collectifs d'élèves.

L'enseignement proposé est gratuit, les élèves ont le statut d'étudiant et à ce titre peuvent bénéficier de tous les droits liés à ce statut (bourse, sécurité sociale étudiante, service du CROUS...). Chaque promotion est composée de 14 étudiants (7 filles et 7 garçons). Après évaluation dans le cadre du contrôle continu lors des deux premières années, la formation conduit, à l'issue de la troisième année, à l'obtention du DNSPC (Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien).

Les élèves sont également inscrits à l'AMU (Aix-Marseille Université) pour suivre le cursus conjoint et obtenir un DEUST puis une Licence des Arts du Spectacle.



## CANNES • MARSEILLE UNE ÉCOLE : DEUX SITES

De par son histoire l'ERACM est implantée à Cannes et à Marseille.

### CANNES

L'École développe à Cannes les deux premières années de son cursus axé sur l'acquisition des techniques fondamentales de l'art du comédien. Elle dispose de plusieurs espaces de travail : la Villa Baret et les studios du boulevard de Lorraine.

### MARSEILLE

La troisième année est consacrée à la mise en situation professionnelle et à l'insertion ; elle est implantée à Marseille, véritable carrefour de l'emploi des comédiens sur tout le sud de la France. En fonction des projets, les élèves-comédiens sont amenés à se déplacer sur l'ensemble du territoire et à l'étranger.

## L'IMMS • MARSEILLE

Imaginé pendant plus de 10 ans par les équipes de l'ERACM et de l'ISTS (Institut Supérieur des Techniques du Spectacle), l'IMMS a ouvert ses portes en 2015. L'Institut Méditerranéen des Métiers du Spectacle est un lieu de formation et d'émergence autour des Métiers du spectacle. Il réunit l'ERACM et le CFA des métiers du spectacle. Cet institut accueille trois sections de CFA (Centre de Formation des Apprentis) ainsi que la 3ème année de l'ERACM, une passerelle entre la formation et la professionnalisation.

Ce bâtiment a une superficie totale de 2 500 m<sup>2</sup> répartis sur 5 niveaux, avec au cœur du bâtiment, la salle Michel Corvin, complétée d'un studio de répétition, d'un plateau numérique, d'une salle de conférence et de salles de cours. La salle Michel Corvin est le point fort du projet : les étudiants et les apprentis évoluent dans cette salle de spectacle, un univers réaliste et très technique.

# UNE FORMATION INTÉGRÉE À LA PROFESSION

La connaissance du monde professionnel, l'autonomie des jeunes comédiens et la maîtrise de leur art constituent l'essence du projet pédagogique de l'ERACM dont la finalité est leur insertion professionnelle.

Le corps professoral de l'école est constitué uniquement d'artistes et de professeurs en activité. Le principe d'excellence est la valeur fondatrice qui relie ces artistes aux parcours et aux esthétiques délibérément variées.

Par ailleurs, l'ERACM a créé un réseau d'institutions partenaires (la Friche Belle de Mai, le Festival d'Avignon, le Festival Actoral, le Théâtre de l'Aquarium, le Théâtre de la Colline, le Rond Point, la Mousson d'été...) qui participent au projet pédagogique en renforçant notamment la mise en situation professionnelle des étudiants et en favorisant leur insertion. Ce réseau donne à l'école son caractère de formation supérieure intégrée dans un secteur professionnel en perpétuelle évolution.

L'ERACM travaille également en collaboration avec d'autres établissements d'enseignement artistique en France (ENSATT, FAI-AR, divers Conservatoires et CNR...) et à l'étranger (SMAS d'Alger, RESAD de Madrid, Scuola dei mestieri dello spettacolo - Teatro Biondo de Parme).



## INSERTION PROFESSIONNELLE

### FONDS D'INSERTION POUR JEUNES ARTISTES DRAMATIQUES

Les comédiens sortant de l'ERACM bénéficient durant trois ans de l'aide du FIJAD (**Fonds d'insertion pour Jeunes Artistes Dramatiques**), financé conjointement par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Ministère de la Culture. Ce dispositif est destiné à faciliter leur insertion professionnelle tout en veillant à leur devenir artistique. Il permet à des compagnies ou à des institutions théâtrales de recevoir une aide financière lors de l'engagement d'un comédien issu de l'ERACM. Le FIJAD intervient tant au plan international, national que régional.

### PLATEFORME DE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS D'ACTEURS

Un nouveau dispositif voit le jour à l'automne 2017, soutenu par le Ministère de la Culture et de la Communication : la **Plateforme de Développement de Projets d'Acteurs - PDPA** - a pour vocation de favoriser la professionnalisation et la création d'activité. Cette plateforme est destinée à favoriser l'émergence et la professionnalisation de jeunes artistes. Elle apportera son soutien en termes de formation, de portage juridique, technique, logistique et administratif aux jeunes diplômés de l'école porteurs d'un projet de création.

# CONCOURS - DNSPC

## CONDITIONS À REMPLIR

- avoir plus de 18 ans et moins de 27 ans\*
  - être titulaire du baccalauréat ou équivalence\*\*
  - justifier d'une formation initiale ou pratique théâtrale d'au moins 1 an
  - s'être présenté moins de 3 fois au concours
  - aucune condition de nationalité n'est imposée
- \* au 1er septembre de l'année du concours \*\* dérogations possibles

## PREMIER TOUR

- Les candidats doivent préparer deux scènes de trois minutes :
- une extraite d'une œuvre théâtrale écrite avant 1950
  - une extraite d'une œuvre théâtrale écrite après 1950

Le jury entendra une première scène et, après délibération, demandera éventuellement à entendre la seconde. Pour les scènes à plusieurs personnages, se présenter avec ses répliques. Sinon, la réplique vous sera donnée par un candidat. Le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat. Ce dernier ne pourra présenter que les scènes inscrites dans son dossier.

Les épreuves se déroulent sans costume, ni maquillage, ni musique. Tables et chaises sont à disposition dans la salle. Les monologues ne sont pas acceptés.

À l'issue de ce premier tour, les résultats seront accessibles sur le site de l'ERACM et envoyés par mail.

## DEUXIÈME TOUR

Une trentaine de candidats sera admise au deuxième tour du concours : stage probatoire de 5 jours et épreuves de jeu libres et imposées.

Au terme de ce stage, 16 candidats au maximum seront retenus. Durant ce deuxième tour, les membres du jury s'entretiendront avec chacun d'entre eux. Le jury s'efforcera d'évaluer plus particulièrement la compétence technique, la disponibilité des candidats et leur capacité à mettre consciemment leur sensibilité au travail. Ces qualités premières conditionnent la faculté de l'interprète à agir de manière crédible, vivante et convaincante dans une situation donnée.

## ADMISSION

Les candidats ne seront définitivement admis qu'après avoir fourni toutes les pièces demandées par le règlement intérieur de l'école.



## INSCRIPTION EN LIGNE

- [eracm.fr](http://eracm.fr)
- rubrique **Le concours**
- lien **Formulaire d'inscription**

## INSCRIPTION CONFIRMÉE

### À RÉCEPTION DES ÉLÉMENTS AVANT LE 7 FÉVRIER

- fiche récapitulative de l'inscription en ligne à imprimer et retourner signée
- photo d'identité sur fond clair (4 x 3 cm)
- photocopie des diplômes
- attestation justifiant d'une formation initiale théâtrale
- frais d'inscription (non remboursables) - 50 € par chèque à l'ordre de l'ERACM

À envoyer à l'adresse suivante :

**École Régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille  
Villa Baret  
68 avenue du Petit Juas  
06400 CANNES**



# ERACM.FR

## RAISON SOCIALE

**École régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille**  
Association loi 1901  
Non assujéti à la TVA  
N° SIRET : 379 700 446 00022  
Code APE : 8542 Z  
Licence d'entrepreneur du spectacle : 2 - 140721

### CANNES

**Villa Baret**  
68 avenue du Petit Juas • 06400 Cannes  
04 93 38 73 30  
contact06@eracm.fr

### MARSEILLE

**IMMS - Institut Méditerranéen des Métiers du Spectacle**  
Friche la Belle de Mai  
41 rue Jobin • 13003 Marseille  
04 88 60 11 75  
contact13@eracm.fr

L'ERACM à Marseille est, avec le CFA des Métiers du Spectacle usager de l'**IMMS - Institut Méditerranéen des Métiers du Spectacle** de la Friche Belle de mai.

L'ERACM à Marseille est résident



L'École régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille est subventionnée par :

le Ministère de la Culture  
la Région Provence-Alpes Côte d'Azur  
la Ville de Cannes  
le Département des Alpes-Maritimes  
et la Ville de Marseille

